

AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327026-DE
Reçu le 08/04/2019



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2019**

N° DEL 2019.03.27/026

Thème : FINANCES 3

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2018 - Budget principal et budget annexe de la régie municipale briançonnaise de stationnement.

Convocation :

Date : 21/03/2019

Affichage : 21/03/2019

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 31

Le **mercredi 27 mars 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

Étaient représentés :

POYAU Aurélie donne pouvoir à GUIGLI Catherine ;
JIMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain ;
CIUPPA Marcel donne pouvoir à DAERDEN Francine ;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;
ARMAND Émilie donne pouvoir à MUHLACH Catherine ;
DAZIN Florian donne pouvoir à PICAT RE Alessandro ;

Absents excusés :

POYAU Aurélie, JIMENEZ Claude, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327026-DE
Reçu le 08/04/2019

Rapporteur : Renée PETELET

Vu les délibérations du conseil municipal n° DEL 2019.03.27/024 et DEL 2019.03.27/025 du 27 mars 2019, approuvant le compte de gestion du comptable public et le compte administratif de l'ordonnateur pour l'exercice 2018, qui ensemble constituent l'arrêté officiel des comptes de la commune, il est proposé au conseil municipal de constater le montant du résultat de clôture 2018 de la section de fonctionnement et de statuer sur l'affectation de ce résultat conformément à la présente délibération.

Considérant que les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 précisent que l'affectation du résultat doit intervenir après la constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif ; que l'affectation du résultat décidée par le conseil municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il apparaît au compte administratif ; que le besoin de financement de la section d'investissement correspond au cumul du solde d'exécution de la section d'investissement (déficit ou excédent) et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent) ;

Considérant que la décision d'affectation porte sur le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice précédent tel qu'il apparaît au compte administratif de la commune, cumulé avec le résultat antérieur reporté ; que les résultats de l'exercice antérieur sont définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif ;

Considérant que les résultats du budget principal et du budget annexe de la régie municipale briançonnaise de stationnement sont exposés dans les tableaux ci-après :

1)-Budget principal de la commune de Briançon

A)-Résultat de l'exercice 2018	+4 114 822,33
B)-Résultat antérieur reporté (ligne 002)	+3 391 052,28
C)-Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	+7 505 874,61
D)-Solde d'exécution de la section d'investissement 2018 (D001)	-4 365 822,10
E)-Solde des restes à réaliser d'investissement 2018	+187 401,00
F)-Besoin de financement = D+E	-4 178 421,10

Décision d'affectation pour le montant du résultat à affecter en C) :	
1)-Affectation en réserves en investissement (R1068)	4 178 421,10
2)-Report de fonctionnement (R002)	3 327 453,51

Constatant que le résultat de fonctionnement de clôture du compte administratif pour 2018 du budget principal de la commune de Briançon s'élève à +7 505 874,61 €, et que la section d'investissement présente un besoin de financement de -4 178 421,10 €, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 4 178 421,10 € au compte 1068 en recettes d'investissement et de reporter la somme de 3 327 453,51 € sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement.

AR Prefecture005-210500237-20190327-20190327026-DE
Reçu le 08/04/2019**2)-Budget annexe de la régie municipale briançonnaise de stationnement**

A)-Résultat de l'exercice 2018	+85 914,36
B)-Résultat antérieur reporté (ligne 002)	+96 507,91
C)-Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	+182 422,27
D)-Solde d'exécution de la section d'investissement 2018 (D001)	+44 520,86
E)-Solde des restes à réaliser d'investissement 2018	0,00
F)-Excédent de financement = D+E	+44 520,86

Décision d'affectation pour le montant du résultat à affecter en C) :

1-1)-Affectation en réserves réglementées en investissement (R1064)	0,00
1-2)-Affectation en autres réserves en investissement (R1068)	0,00
2)-Report d'exploitation (R002)	182 422,27

Constatant que le résultat d'exploitation de clôture du compte administratif pour 2018 du budget annexe de la régie municipale briançonnaise de stationnement s'élève à +182 422,27 € et que la section d'investissement présente un excédent de financement de +44 520,86 €, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter la somme de 182 422,27 € sur la ligne 002 en recettes d'exploitation.

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES 3 DEL 2019.03.27/026

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

Pour le Maire et par délégation
le Directeur général des services,



AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327026-DE
Reçu le 08/04/2019

Blank lined area for document content.

le Directeur général des services
Pour le Maire et par délégation

BRIGONNE